

# Intégrer l'Égalité dans les projets Politique de la Ville

## Approche transversale de l'égalité

Il s'agit de tenir compte de la situations et des besoins des femmes et des hommes dans toutes les thématiques « classiques » de la politique de la ville (éducation, transport, économie, aménagement urbain, sports, loisirs,...), et ce, durant toutes les étapes des programmes, et à différents niveaux. Ainsi, femmes & hommes sont ciblés par l'intervention, selon leurs besoins exprimés

## Approche spécifique de l'égalité

Il s'agit d'actions « positives », dédiées à l'égalité pour pallier aux déséquilibres que l'approche transversale ne peut prendre en charge. Les actions « spécifiques » peuvent permettre la mise en place de dispositifs particuliers pour l'orientation des filles et des garçons pour favoriser la mixité, l'accès ou le retour à l'emploi de qualité, le renforcement du pouvoir d'agir..



L'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes consiste à intégrer une démarche qui se soucie de ces enjeux, tant dans la programmation que dans la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation, des projets de la politique de la ville. Cette démarche nécessite d'impulser des changements organisationnels, méthodologiques, budgétaires, compétences, etc...

### Le diagnostic

- ✓ Il doit contenir des informations qualitatives et quantitatives sur l'égalité F/H, des indicateurs sexués, et présenter les enjeux liés à l'égalité F/H
- ✓ Est-ce que cette action conduit à la réduction ou au renforcement des inégalités entre les femmes et les hommes ?
- ✓ Objectiver la part de femmes et d'hommes bénéficiant de l'action

### Suivi & Évaluation

- ✓ Ante : Prévoir une évaluation sur l'impact du projet sur la situation des femmes et des hommes
- ✓ Post : Les actions prévues sur l'égalité femmes hommes ont-elles bien été mises en œuvre et quels en sont les impacts ?

### Définition du projet

- ✓ Tenir compte des éventuelles conséquences des actions sur la situation des femmes et des hommes
- ✓ Quelle est la répartition sexuée attendue des bénéficiaires du projet ?
- ✓ Comment l'accès de tous et toutes aux activités programmées est-il garanti ?

### Mise en œuvre du projet

- ✓ Favoriser l'accès de tous et de toutes aux activités programmées, éventuellement prévoir des objectifs et des actions spécifiques
- ✓ Vérifier que les moyens octroyés sont adaptés et équitables pour les femmes et les hommes
- ✓ Les femmes ou les hommes rencontrent-elles / ils des problèmes particuliers au fil du projet? Des mesures correctives sont-elles envisagées ?



ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES

GRANDE CAUSE DU QUINQUENNAT

Sarah MARCATO

Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Isère : Sarah Marcato@isere.gouv.fr